

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2969

présenté par

M. Juvin

ARTICLE 16

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – Le 1° du B du VII de l'article 80 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.